

## FORUM DES PARLEMENTAIRES SUR LES DROITS DE L'ENFANT

*[Ce document, ainsi que d'autres informations concernant la Session extraordinaire consacrée aux enfants, est disponible sur le site officiel:*

*<http://www.unicef.org/specialsession/french/>]*

Dans le cadre d'une activité parallèle coparrainée par l'UNICEF, l'Union Interparlementaire (UI), qui rassemble le plus grand nombre de législateurs dans le monde, a lancé plusieurs initiatives importantes visant à encourager les pays à protéger les droits des enfants et à promouvoir leur participation. Ces projets prévoient notamment la création d'un comité chargé de surveiller les mesures prises par les parlements nationaux en faveur des enfants, d'organiser une réunion annexe de parlementaires pour examiner la situation des enfants dans le monde et de créer un parlement d'enfants pour encourager la participation des jeunes au changement social.

Deux heures durant, des parlementaires, des ONG et des enfants ont présenté leurs points de vue et offert des suggestions pour protéger les droits des enfants et promouvoir la participation des jeunes au processus démocratique. « Plus de pourquoi, seulement des comment ! » a déclaré Glenys Kinnock, coprésidente de l'Assemblée parlementaire commune du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne (ACP-EU). « Nous devons adapter notre législation aux besoins des enfants », a-t-elle ajouté.

Les 250 parlementaires des 75 pays participant au Forum ont été dès le départ assaillis de questions par Bintou Sonko, une jeune Gambienne de 12 ans représentant le Forum des enfants.

« Quand allez-vous tenir les promesses que vous avez faites aux enfants lors de conférences pareilles à celle-ci ? » a demandé Bintou. La jeune déléguée a expliqué que les enfants voulaient davantage d'écoles, des tests gratuits de dépistage du VIH/SIDA, des médicaments, des lois qui punissent ceux qui exploitent les enfants et la création d'un parlement d'enfants pour que les jeunes puissent donner directement leur opinion, sans passer par l'intermédiaire des adultes. « Nous voulons que les jeunes aient leur mot à dire dans la gestion des affaires publiques », a-t-elle conclu.

Une jeune fille du Guatemala, reconnaissant qu'il était sans doute difficile de tenir toutes les promesses, a continué ainsi : « Mais vous pourriez commencer par nous écouter ! ».

Comme on pouvait s'y attendre, la mobilisation des ressources était, aux yeux des participants, essentielle pour mettre fin à la maltraitance et transformer les promesses en réalité. « Vous pouvez faire tous les projets que vous voulez, sans argent pour les mettre en œuvre, c'est une pure perte de temps », a conclu la jeune déléguée gambienne.

Un parlementaire de République centrafricaine a averti que l'échec des initiatives de réduction de la pauvreté après un conflit signifiait que l'exploitation des enfants continuerait. Un législateur libérien a affirmé que tant que les dépenses militaires ne diminueront pas de façon spectaculaire, la guerre et « le traumatisme de la guerre infligé à nos enfants ne disparaîtront jamais ». Un adolescent du Tchad était d'avis que la dette internationale soit annulée et que des investissements soient réalisés en faveur des enfants orphelins du SIDA.

D'autres participants ont fait valoir que l'Initiative 20/20 – selon laquelle 20 pour cent de l'aide publique au développement et 20 pour cent des budgets nationaux doivent servir à financer des services sociaux de base – est un engagement double. Les droits des enfants ne peuvent pas être respectés si l'un ou l'autre des partenaires refuse d'allouer des ressources suffisantes en faveur des enfants. L'augmentation urgente de l'aide publique au développement doit s'accompagner d'une restructuration des budgets nationaux qui permettra d'offrir des services de base durables aux enfants.

D'autres législateurs, ainsi que des jeunes, ont reconnu que l'argent ne suffisait pas à garantir les droits des enfants – il est tout aussi important d'établir un cadre légal adéquat. Les droits de l'enfant doivent figurer dans la constitution nationale de chaque pays, selon un législateur européen. « La loi devrait prévoir un débat annuel sur les problèmes des enfants, et une 'analyse d'impact sur les enfants' devrait être effectuée avant l'adoption de toute loi », a-t-il déclaré.

« La participation des enfants à la prise de décisions est plus importante que l'argent », a affirmé un jeune Albanais. Un jeune Mongol a souligné la nécessité d'un « cadre légal adapté aux besoins des enfants ». Pour Ebrahim Saloojee, membre du Parlement d'Afrique du Sud et président du Comité sur le développement social de ce pays, il est essentiel de s'assurer que toute la législation adoptée par les parlements nationaux tienne compte des droits des enfants.

Voici certains des engagements et des initiatives proposés par les parlementaires :

- Intégrer les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant dans la constitution de chaque pays
- Nommer des médiateurs pour les enfants qui rendent compte à leur parlements
- Créer des comités de parlementaires officiellement reconnus chargés de surveiller l'impact des mesures budgétaires sur les enfants
- Garantir qu'un débat parlementaire annuel soit consacré à la situation des enfants
- Effectuer des analyses d'impact sur les enfants avant l'adoption de toute mesure législative
- Prendre l'initiative et rechercher un consensus en matière de respect des droits des enfants, en organisant des débats dans leurs propres communautés
- Veiller à ce que les décisions budgétaires soient motivées par les besoins des enfants à tous les niveaux, local, national et international

- Encourager les jeunes à participer activement à la transformation de la société en application des normes et des standards de la Convention relative aux droits de l'enfant
- Créer des parlements de jeunes.